



FICHE DE DONNEES DE SECURITE PERMA-SEEL AEROSOL

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT : PERMA-SEEL AEROSOL

DISTRIBUTEUR : Dodge Company Ltd,
Units 11/15 Ardglen Industrial
Estate,
Whitchurch, Hampshire,
RG28 7BB, United Kingdom
44 (0)1256-893883
44 (0)1256-893868

NO DE PRODUIT : 525295

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Irritant pour les yeux et la peau. Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

CLASSIFICATION (1999/45) : Repr. Cat. 2;R61. Xn;R48/20 Xi;R36/38. R67.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Appellation | No EC : | No. CAS | Contenu | Classification (67/548) |
|--------------------------|-----------|----------|---------|---|
| ACÉTONE | 200-662-2 | 67-64-1 | 30-60% | F;R11 Xi;R36 R66 R67 |
| PHTALATE DE DIBUTYLE DBP | 201-557-4 | 84-74-2 | 1-5% | Repr. Cat. 2;R61 Repr. Cat. 3;R62 N;R50 |
| TOLUÈNE | 203-625-9 | 108-88-3 | 30-60% | F;R11 Repr.Cat.3;R63 Xn;R48/20,R65 Xi;R38 R67 |

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

4 PREMIERS SECOURS

INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent. Si la victime respire difficilement, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être bénéfique. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

INGESTION

Sans objet.

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

CONTACT AVEC LES YEUX

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Utiliser : Mousse résistante à l'alcool. Mousse. Poudre. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

RISQUES D'INCENDIE/D'EXPLOSION RARES

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie. Les vapeurs peuvent s'enflammer.

RISQUES PARTICULIERS

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂). Chlorures. Fluorures.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PERMA-SEEL AEROSOL**MÉTHODES DE NETTOYAGE**

Porter un équipement de protection approprié. Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Laisser évaporer. Garder hors des espaces confinés à cause du risque d'explosion.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE**PRÉCAUTIONS D'USAGE**

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Émission de vapeurs des solvants pendant l'application et le séchage. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Empêcher la formation d'électricité statique et d'étincelles. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C. Peut attaquer certains plastiques, caoutchoucs et revêtements.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

| Appellation | Norme | VME - 8 hrs | | VLE - 15 min | | Remarques |
|--------------------------|-------|-------------|------------------------|--------------|-----------------------|-----------|
| ACÉTONE | VLEP | 750 ppm | 1800 mg/m ³ | | | |
| PHTALATE DE DIBUTYLE DBP | VLEP | | 5 mg/m ³ | | | |
| TOLUÈNE | VLEP | 100 ppm | 375 mg/m ³ | 150 ppm | 550 mg/m ³ | |

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION**MESURES D'INGÉNIEURIE**

Ventilation antidéflagrante générale et localisée.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être disponible.

PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité approuvées.

AUTRES MESURES DE PROTECTION

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

MESURES D'HYGIÈNE

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | | | |
|--|--------------------------|--|------------|
| ASPECT | Aérosol Liquide Visqueux | | |
| COULEUR | Clair Incolore | | |
| ODEUR | Aromatique. Hydrocarbure | | |
| SOLUBILITÉ | Insoluble dans l'eau | | |
| POINT D'ÉBULLITION (°C) | 27 - 32 | DENSITÉ RELATIVE | 1.034 |
| TENSION DE VAPEUR (air=1) | > 1 | TAUX D'ÉVAPORATION | > 1 BuAc=1 |
| POINT D'ÉCLAIR (°C) | < 23 CF (Creuset fermé). | LIMITE D'INFLAMMABILITÉ - INFÉRIEURE (%) | 1 |
| LIMITE D'INFLAMMABILITÉ - SUPÉRIEURE (%) | 11 | | |

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**STABILITÉ**

Stable aux températures normales.

PERMA-SEEL AEROSOL**CONDITIONS À ÉVITER**

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec : Les agents oxydants forts. Les acides minéraux forts.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂). Chlorures. Fluorures.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**INHALATION**

Nocif par inhalation. Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

INGESTION

Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements. Somnolence, étourdissements, désorientation, vertiges. Dépression du système nerveux central. Effet narcotique.

CONTACT AVEC LA PEAU

Irritant pour la peau. Agit comme un agent de délipidation de la peau. Peut causer un craquement de la peau et de l'eczéma.

CONTACT AVEC LES YEUX

Irritant pour les yeux. Le gaz et la vapeur dans les yeux peuvent causer des irritations et des douleurs cuisantes.

MISES EN GARDE SUR LA SANTÉ

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager l'appareil respiratoire.

VOIE D'EXPOSITION

Inhalation. Contact avec la peau et/ou les yeux.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES**ÉCOTOXICITÉ**

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**MÉTHODES D'ÉLIMINATION**

Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | | | |
|-------------------------------------|--------------|------------------------|----------|
| DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT | AEROSOLS | | |
| NO. UN ROUTE | 1950 | N°CLASSIFICATION ADR | 2 |
| CLASSIFICATION ADR | Class 2 | GROUPE D'EMBALLAGE ADR | N/A |
| CODE RESTRICTION DE TUNNEL | (E) | NO. D'ÉTIQUETTE ADR | 2.2 |
| NO CEFIC TEC(R) | 20G5A, 20G5O | NO. CLASSE RID | 2 |
| GROUPE D'EMBALLAGE RID | N/A | NO. UN MER | 1950 |
| CLASSE IMDG | 2.2 | NO. DE PAGE IMDG | 2.1 |
| GROUPE D'EMBALLAGE IMDG | N/A | EMS | F-D, S-U |
| MFAG | See Guide | POLLUANT MARIN | Non. |
| NO. UN, AIR | 1950 | CLASSE AIR | 2.2 |
| GROUPE D'EMBALLAGE AÉRIEN | N/A | | |

15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**ÉTIQUETAGE**

PERMA-SEEL AEROSOL

Toxique

CONTIENT

PHTALATE DE DIBUTYLE DBP
TOLUÈNE

PHRASES DE RISQUE

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R48/20 Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

CONSEILS DE PRUDENCE

S23 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/ du visage.
S38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S53 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
P11 Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

DIRECTIVES EUROPÉENNES

Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE.

16 AUTRES INFORMATIONS

RÉFÉRENCES LITTÉRAIRES

Dangerous Properties of Industrial Materials Report, N.Sax et.al.

DATE DE RÉVISION 13/07/2010

NO DE REV. /REEMPL. FDS 1

GÉNÉRÉE LE

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R11 Facilement inflammable.
R38 Irritant pour la peau.
R36 Irritant pour les yeux.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R48/20 Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R62 Risque possible d'altération de la fertilité.
R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.